



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE D'AIGUES-VIVES

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2009

Le quinze décembre de l'an deux mille neuf, le Conseil Municipal de la Commune d'Aigues-Vives s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacky REY, Maire, pour la tenue d'une session ordinaire à la suite de la convocation adressée aux conseillers municipaux le 10 décembre 2009.

PRESENTS : Mesdames REDON, GROSSI, CANO, MOUCHET, PRADEILLE, AUDIBERT, JORDANA ; Messieurs REY, HUMBERT, BONFILS, RICOU, BLANC Louis, NIQUET, FABARON, REMY.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Madame FOURCAUD pour Monsieur REY, Monsieur TISSERAND pour Monsieur NIQUET, Monsieur Guy BLANC pour Monsieur BONFILS, Monsieur GOELLNER pour Madame REDON, Madame GONZALES pour Monsieur RICOU, Monsieur GAZAGNE pour Monsieur Louis BLANC.

ABSENTS : Messieurs ESPAZE et LIBOUREL.

SECRETAIRE : Monsieur Roger RICOU.

Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil Municipal ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la séance du 25 novembre 2009.

Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 novembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

REALISATION DE LOGEMENTS LOCATIFS PAR LA SEMIGA

Monsieur le Maire rappelle la réalisation à venir de logements sociaux locatifs par la SEMIGA dans les anciens bâtiments de la maison de retraite. Dans ce cadre, il propose d'exonérer la SEMIGA de la taxe locale d'équipement (TLE) et de la taxe de raccordement aux égouts (TRE), conformément à l'article 1585-C-II du Code général des impôts.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE PROTECTION DES SITES

Monsieur le Maire propose d'accepter l'adhésion de la commune de Savignargues au syndicat intercommunal de protection des sites auquel participe la commune d'Aigues-Vives.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

CIMETIERE COMMUNAL : REGLEMENT

Monsieur le Maire rappelle les modalités d'aménagement du cimetière communal et donne lecture du projet de règlement. Après discussions et suggestions, il propose de l'approuver et d'accepter son applicabilité immédiate.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

MATERIEL D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire propose que l'acquisition du matériel suivant soit prise en charge dans les dépenses de la section d'investissement du budget général 2009 :

- Miroir de sécurité routière : 310,96 €.
- Fonds de livres pour la médiathèque : 122,85 €.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

ACQUISITION DE TERRAINS ET D'UN BIEN IMMOBILIER

Monsieur le Maire propose d'approuver l'acquisition de plusieurs biens appartenant à Monsieur Jean-Marie Dumas, à savoir :

- 2 parcelles de terrains cadastrées A 398 et A 393, situées le Tristoulet, d'une superficie respective de 1 875 m² et de 3 320 m², pour un montant de 1 € le m².
- Un bien immobilier situé rue Neuve, cadastré AC 334, d'une superficie de 115 m², pour un prix de 44 000 €. Le paiement de cette dernière acquisition s'effectuera pour moitié en 2010 et le solde en 2011.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

ACQUISITIONS DE TERRAINS

Afin de prévoir divers aménagements hydrauliques, Monsieur le Maire propose d'approuver l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à Monsieur Alain Fournet, cadastrée B 2532, située Rouvignargues, d'une superficie de 1 255 m² environ pour un prix global de 7 000 €.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

TRAVAUX D'ELECTRIFICATION

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le dossier de consultation des entreprises concernant les travaux d'électrification et de lancer cette procédure.

Il précise que le montant estimatif des travaux est fixé à 141 029 € HT et que des subventions ont été obtenues : FACE (55 250 €) et Syndicat mixte d'électrification (40 376€), soit 68 % du coût du projet.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE